
**Nombre de membres
en exercice:** 10

Séance du 08 novembre 2022

Présents : 7

L'an deux mille vingt-deux et le huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 08 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de
Sont présents : Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ÉLAIN, Philippe SANCHOT, Vincent DESPAGNE

Votants: 7

Représentés :

Excusés : Michèle LAFFITTE, Sandrine LE DREFF, Philippe PEREIRA

Absents :

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 08 Novembre 2022

Ordre du Jour :

- 1) Avancement des travaux
- 2) Achat Terrains pour régularisation dans le Bourg
- 3) Récupération d'Eau pour arrosage – coût et décision
- 4) Loyers 45 et 47 Le Bourg
- 5) Ligne de Trésorerie
- 6) Questions diverses

1) Avancement des Travaux

M. le Maire a commencé par une situation brève des finances de la commune en prenant en compte les plus et les moins-values connues à ce Jour des différents Projets en cours. Il explique au Conseil qu'une vigilance est nécessaire vu les différentes plus-values rencontrées. Il souhaite faire un point plus détaillé ultérieurement une fois l'ensemble des plus et moins-values supplémentaires attendues. Il rappelle que suite à l'appel d'offre, le Projet d'aménagement du Bourg est 200 000€ plus élevé que ce qui avait été prévu au budget – ceci s'explique par l'agrandissement du périmètre d'intervention, les postes non budgétisés (ex : contrôleur SPS), éléments non connus lors du montage du budget en Avril 2022. Cependant, Monsieur le Maire estime qu'un excédent de Fonctionnement d'environ 110 000€ peut être attendu, en comptant la réinjection de 50 000€ du budget précédent, ce qui doit permettre d'équilibrer toutes les opérations d'Investissement programmées.

❖ **20 Le Bourg :** Validation de la reprise de la charpente, des terrasses et des marches extérieures, chaudière à ventouse avec silo bâti en dur. Le Conseil décide d'enlever du Marché la mise en place des 3 pergolas.

❖ **Nouveau hangar communal :** Le Conseil accepte et valide les travaux supplémentaires suivants : réseaux eaux pluviales, démolition murette, abattage arbre, montage d'un rang de parpaing supplémentaire pour la fondation. Certains travaux de préparation seront faits par une Entreprise de la commune et autres par le maçon retenu dans le cadre des travaux. Le SICTOM doit être contacté pour déplacer les conteneurs de recyclage car l'accès au chantier et au bâtiment se fera par leur emplacement actuel.

❖ **Aménagement du Bourg :** Plusieurs plus-values ont été constatées mais leur prix est en cours de discussion avec l'Entreprise et le Maître d'Œuvre, notamment concernant la préparation pour une éventuelle récupération des eaux pluviales. Le Conseil s'interroge sur la nécessité des dalles gazon pour le parking derrière l'École. Concernant l'arrosage et la possibilité de récupérer les eaux pluviales, le Conseil est en attente d'un chiffrage mais il semblerait que cette solution serait très onéreuse. Néanmoins, les gaines permettant sa mise en place ont été tirées afin de ne pas bloquer les travaux en cours. Le Conseil décide de mandater l'Entreprise de Xavier GIRALT, de la commune, pour calculer le débit des puits communaux, car cette solution alternative pourrait être beaucoup plus intéressante financièrement pour la commune.

2) Achat Terrains pour régularisation dans le Bourg (DE 2022 049)

En raison du projet en cours d'Aménagement du Bourg et afin de garder une harmonie dans le Bourg et régulariser le cadastre, il est nécessaire pour la commune de St Laurent du Bois d'acheter certaines parcelles, préalablement délimitées par un géomètre et le service du cadastre.

Le Conseil propose de payer le prix de 5€/m² pour ces dudit terrains.

Décision validée à l'unanimité des membres présents.

3) Loyers 45 et 47 Le Bourg (DE 2022 050)

❖ **45 Le Bourg** : En raison des travaux importants effectués par les locataires, donnant lieu à une réelle amélioration du logement, le Conseil propose à l'unanimité la gratuité des Loyers, hors charges, pendant les deux mois à venir, soit Novembre et Décembre 2022.

❖ **47 Le Bourg** : En raison des travaux importants qui seront effectués sur le logement, et vu la nécessité pour la locataire de quitter les lieux durant ces travaux, le Conseil propose à l'unanimité la gratuité (charges comprises) pour le Loyer du mois de Novembre 2022.

4) Ligne de Trésorerie / Prêt relais

Afin de conforter la décision du Conseil concernant la Ligne de Trésorerie (Prêt relais) pris avec le CMSO, lors d'un précédent Conseil, M. le Maire confirme avoir également interrogé la Caisse d'Épargne dernièrement, suite à un Conseil Syndical du SIPHEM où une proposition de Ligne de Trésorerie plus intéressante a été présentée. Cependant, cette offre concernait la partie Fonctionnement du budget. Leur offre pour la partie Investissement n'étant pas plus intéressante (**ANNEXE 1**), il propose de rester avec le CMSO.

5) Questions diverses

❖ DEMANDE DE LOGEMENT

M. le Maire fait part au Conseil d'une demande de logement « d'urgence » reçue en Mairie. La personne ayant un enfant qui sera scolarisé sur le RPI, va être hébergée chez un habitant de la commune en attendant de trouver un logement. Après discussion, le Conseil propose de louer à cette personne le logement situé au 15 Le Bourg, après vacation du présent locataire qui a signalé son intention de partir.

❖ ENVOI SMS GROUPÉS

M. le Maire propose au Conseil l'adhésion au service d'alerte par SMS de Gironde Numérique pour l'envoi des SMS aux habitants (coût : 0,06€/SMS x environ 110 Foyers = 6,60€ par envoi groupé). Il est à noter qu'aujourd'hui Monsieur le Maire utilise son téléphone personnel pour ces envois. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

❖ MOTION DE SOUTIEN À LA VITICULTURE

M. le Maire présente la motion suivante (**DE_2022_051**) :

Soutenons la culture de la vigne et du vin en France et dans nos territoires

La vigne et le vin sont indissociables de la culture et de l'histoire de notre pays.

Depuis des siècles, le travail des vignerons façonne notre terre et sculpte nos paysages. Notre patrimoine tout entier, historique, culturel, gastronomique, porte l'empreinte de la viticulture, que le monde entier souhaite découvrir. Qu'ils soient anciens ou plus récents, nos terroirs font la fierté de nos territoires.

Au cœur de l'économie de notre pays, la vigne et le vin sont pourvoyeurs de plus de 500 000 emplois directs et indirects, dont plus de 25000 en Gironde, des vignerons aux négociants, en passant par les ouvriers agricoles, les pépiniéristes, les cavistes, les œnologues ou encore les sommeliers.

Face aux aléas climatiques, aux tensions internationales, aux évolutions sociétales et environnementales... la résilience et la détermination des femmes et des hommes du vin qui font face à ces défis forcent notre admiration.

Pourtant la tentation est grande pour certains de réduire le vin à l'alcool qu'il contient, de le rendre responsable de tant de maux, de le désigner comme le nouveau péril pour la santé publique et en conséquence d'inciter à l'abstinence. Une vision radicale qui est aussi un projet mortifère pour la vigne et le vin, pour la culture qui nous lie.

A cette sinistre vision, nous, élus des territoires viticoles, opposons notre conviction, forgée par notre connaissance du monde viticole et des aspirations de nos concitoyens : toujours avec modération, le vin est le symbole du partage et de la convivialité, il est indissociable de notre art de vivre, de notre gastronomie et de notre culture.

Quand certains s'échinent à remettre en cause la place du vin dans notre pays, nous rappelons ce que sont la vigne et le vin pour nos territoires : une richesse, une source de vitalité, notre passé et notre avenir, un joyau qu'il nous faut préserver. Plusieurs de nos vignobles ont vu leurs paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Face aux velléités de certains de prescrire l'abstinence en toutes circonstances, il est aussi indispensable de rappeler que la modération est la pierre angulaire du modèle de consommation responsable que les Français ont adopté dans leur immense majorité, elle participe à la lutte contre les excès.

Ainsi, un « mois sans alcool » ne peut être un projet de santé publique porté par les représentants de l'Etat ; nous respectons l'initiative individuelle de nos concitoyens et des associations, mais nous combattons l'institutionnalisation de ce qui relève de l'injonction de quelques-uns et emporte la stigmatisation de toute une filière.

En conséquence, les élus du Conseil, à l'unanimité

- RECONNAISSENT le caractère essentiel de la culture de la vigne et du vin dans la vitalité et l'identité de notre territoire ;
- RECONNAISSENT le rôle des hommes et des femmes de la vigne et du vin dans la perpétuation de l'art de vivre à la française, empreint de partage et de convivialité, mais aussi de responsabilité ;
- APPORTENT leur entier soutien aux acteurs du secteur vitivinicole en cette période de vents contraires ;
- APPELLENT le Président de la République et l'ensemble des acteurs politiques du pays, à ne pas soutenir des initiatives stigmatisantes à l'encontre des femmes et des hommes de la vigne et du vin, mais à engager un véritable projet de soutien de la filière vitivinicole, à travers une politique ambitieuse et équilibrée.

-

La séance est levée à 21H20